



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>11/06/2012 à 20h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2012-003</b>
<b>Etat du document</b>	

<b>Présents</b>	<b>Nicolas Rébérot Silvie Szczuka Marc Guérin Patricia Lucot Eric Debosque Eric Wintrebert</b>	<b>Dominique van Zuilen Bertrand Pointier Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Bruno Lencel</b>
<b>Absentes excusées</b>	<b>Sylvie Prédot, Benjamin Dubois, Stéphanie Rébaudo</b>	
<b>Procuration</b>	<b>Sylvie Prédot donne procuration à Nicolas Rébérot Benjamin Dubois donne procuration à Bruno Lencel Stéphanie Rébaudo donne procuration à Patricia Lucot</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Marc GUERIN</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>20h00</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>22h50</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2012

Date d'affichage : 6 juin 2012

## Ordre du jour

Diverses informations - Communications du Maire

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 2 avril 2012.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Marc GUERIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire fait état des affaires en cours.

TRAVAUX DU CENTRE BOURG : les travaux engagés par le Syndicat des eaux pour le changement de la conduite principale se sont déroulés plus vite que les prévisions avec une avance de 3 semaines sur le planning. Cela est lié au fait que peu de mauvaises surprises liées aux fouilles n'ont été subies et surtout que l'entreprise a mobilisé du personnel

supplémentaire ainsi qu'une entreprise sous-traitante afin de réduire la gêne occasionnée par la fermeture de la voie. En outre, la voie a pu être ouverte chaque soir alors qu'il était initialement prévu une fermeture totale durant plus d'un mois. Par ailleurs, les travaux relatifs à la voirie vont être réalisés cet été durant les mois de juillet et août afin de limiter les incidences sur le trafic des transports scolaires.

LITIGE CONSORTS CARRIER : une médiation est en cours et pourrait déboucher sur une transaction qu'il faudra faire homologuer par les tribunaux compétents (TA et TGI). Un rendez vous est programmé le 18 juin avec la chambre d'agriculture.

LITIGE HUFTIER E. : le conseil avait été informé que Monsieur Huftier avait déposé un mémoire en désistement au TA. Le Maire a accepté ce désistement et n'a donc pas souhaité maintenir ses conclusions ni formuler une demande reconventionnelle.

LITIGE JEAN A.M. : en cours d'instruction au TA et concerne le CCAS

LITIGE DEGARDIN Nadine : cette administrée conteste sa facturation à l'assainissement. La protection juridique de la commune est informée, nous attendons son analyse pour la suite à donner.

LITIGE HANRYON Philippe : en cours d'instruction au TA et concerne la modification du PLU

EXTENSION ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA VACHE NOIRE : Le DCE sera prêt mi-juin 2012 ; la remise des offres (12h) et l'ouverture des plis (15h) sont prévus le 21 août 2012 laissant ainsi 2 mois aux entreprises pour répondre et étudier le dossier ; la présentation de l'analyse des offres est prévue le 3 septembre 2012. Une réunion de présentation est prévue en coordination avec les élus de Montigny pour les habitants de la Vache Noire le 22 juin à 18h30 afin d'aborder le sujet des antennes éventuelles à réaliser sur son territoire dans le cadre de ce marché de travaux.

Nous avons obtenue une réponse de RFF concernant le déclassement de la voie cet après midi même, celui-ci devrait être effectif courant 2013 après aval du ministère des transports.

Le financement de cette extension sera assuré par la reprise de remboursement temporaire de capital (300k€) sur l'emprunt BFT, par l'AESN (25% de subvention et 15% d'avance remboursable à taux zéro) et la BEI (Banque Européenne d'Investissement) dont l'enveloppe est encore à définir permettant une bonification du taux d'intérêt.

CAMBRIOLAGES : la commune de Ressons, jusqu'alors épargnée, subit une vague de cambriolages importante. Il est recommandé de faire preuve de vigilance et du geste citoyen en cas de suspicion.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – Affaires Générales

- 11 – Participation assainissement collectif
- 12 – Reprise des concessions
- 13 – Vente terrains / abandon manifeste
- 14 – USEDADA : nouveaux dossiers
- 15 – PLU : révision
- 16 – SERVA : compte rendu annuel

### 2 – CCPVA

- 21 – Déchetterie intercommunale
- 22 – Projet scolaire
- 23 – CDDL
- 24 – FDS 2013

### 3 – Questions diverses

- 31 – Ecoquartier
- 32 – Délégations du Maire
- 33 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

## 1 – AFFAIRES GENERALES

### 11 – Participation assainissement collectif

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme la PRE (Participation de Raccordement à l'Egout) n'existera plus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et doit être remplacée par la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif). La particularité est de pouvoir différencier la participation en fonction qu'elle se destine à la construction d'une habitation neuve ou du raccordement d'une habitation ancienne.

Le Conseil Municipal décide de moduler le tarif de cette participation en maintenant le montant de 6 000 € pour les constructions neuves et de 1 000 € pour les extensions des habitations existantes supérieures à 100m<sup>2</sup> et une exonération pour les extensions inférieures à 100m<sup>2</sup>.

Le prix du branchement (environ 2 000 €) est déduit de la participation forfaitaire.

Le maire propose de solliciter l'état au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de l'extension du réseau d'assainissement au hameau de la Vache Noire, sachant qu'une collectivité a pu bénéficier d'une telle subvention cumulée à celle de l'agence de bassin. Le Conseil Municipal charge le Maire de cette présente demande de subvention

## **12 – Reprise des concessions**

Le Maire annonce au Conseil Municipal que bon nombre de sépultures sont à l'état d'abandon dans l'ancien cimetière. Il propose au conseil de lancer une procédure d'abandon pour reprise de concessions. Marc GUERIN sera en charge du suivi de ce dossier qui sera long puisqu'il doit prendre plus de 2 années. Demande d'un administré qui souhaiterait récupérer une telle concession à l'état d'abandon dans un endroit du cimetière particulier.

Par ailleurs, lors de la prise de la dernière délibération sur les tarifs municipaux, une erreur s'est glissée concernant le tarif des concessions de 99 ans. En effet, ces dernières n'ont plus d'existence légale. Il convient donc de les retirer des tarifs.

Décidé à l'unanimité

## **13 – Vente terrains / abandon manifeste**

Le Maire informe le conseil qu'après avoir procédé à un affichage et mise en ligne sur le site de la commune des biens vacants incorporés au domaine communal, des administrés voisins se sont manifestés pour l'acquisition de certaines parcelles, il s'agit notamment de parcelles boisées.

Le Maire est autorisé à procéder aux concessions des biens conformément à la législation en vigueur sur la base de 3 000 € par hectare pour les parcelles boisées.

Le Maire informe le conseil qu'un immeuble situé à proximité de l'arrêt des cars de Montois présente le caractère manifeste d'abandon et propose au conseil d'engager la procédure ad hoc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le maire d'engager la procédure de déclaration d'abandon manifeste du bien en cause.

Le but prioritaire étant de forcer le propriétaire à entretenir son terrain

## **14 – USEDA : nouveaux dossiers**

Une réunion de secteur est prévue le 28 juin 2012 à Saint Pierre Aigle.

Le Conseil charge le maire de déposer un dossier correspondant à la création de 3 points lumineux ainsi que les travaux nécessaires pour la réalisation des travaux de la place de la Fontaine et charge les délégués d'assurer le suivi de la tranche 2 de la Montagne dont la création d'un transformateur (en 2013) au sol en adéquation avec les contraintes de la proximité d'un monument historique, ainsi que des dossiers fils nus de Mainville/Gorgny et de la Vache Noire.

## **15 – PLU : révision**

Le Maire informe le conseil municipal des démarches engagées par la commission mise en place pour la révision du PLU.

Nouvelle réglementation : les documents d'urbanisme devront être mis en compatibilité avec le grenelle.

Le SEPOAS qui gérait le SCOT, n'a presque plus d'existence, malgré l'unité entre le canton d'Attichy et le canton de Vic sur Aisne.

Le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer sur les modalités de la concertation qui sera mise en œuvre dans le cadre de la révision.

Le conseil décide de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, la concertation sera réalisée notamment par l'affichage en mairie et la mise à disposition du public d'éléments explicatifs avec tenue d'un recueil des observations.

Services DDT soient mis à la disposition de la commune

Solliciter l'état (DGD : sommes forfaitaires annuelles entre 6 000 et 10 000 €) et le CG pour des dotations à la modification du PLU

Demander à un cabinet extérieur d'entreprendre les études (une estimation de Geogram de 13 000 €, sous le seuil des 15 000 € des marchés public)

Accepté à l'unanimité

## **16 – SERVA : compte rendu annuel**

Monsieur le maire présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau qui a été accepté lors de la réunion du comité syndical à Vic sur Aisne.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec le SERVA en raison d'une incohérence entre le volume pompé, le volume facturé et le rendement. Le syndicat a répondu le 6 juin qu'il y avait effectivement une inversion concernant le volume consommé, il faut lire 303 660 m<sup>3</sup> au lieu de 330 660 m<sup>3</sup>.

Tendance globale : baisse de la consommation, meilleur rendement depuis 2004

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau.

Il ressort de ce rapport et des précédents que pour la commune de Ressons le Long l'évolution de la consommation est comme suit :

	pompage	vendu	consommation Ressons le Long (en m <sup>3</sup> )	rendement	part Ressons/syndicat
2004	393 535	254 272	40 687	65%	16,00%
2006	423 069	260 624	41 329	62%	15,86%
2007	390 848	244 581	37 669	63%	15,40%
2008	384 934	249 686	39 879	65%	15,97%
2009	391 435	256 028	40 786	65%	15,93%
2010	302 334	253 062	37 588	84%	14,85%
2011	303 660	249 682	35 529	82%	14,23%

On peut ainsi constater que la consommation du village a baissé de 5 000 m<sup>3</sup> en 7 ans alors que la consommation globale sur le SERVA est relativement stable entre 250 000 et 260 000 m<sup>3</sup>. La part de l'eau consommée de Ressons passe ainsi de 16% à 14%.

Projet sur Ressons dans le centre bourg pour la conduite principale

Qualité de l'eau : très bonne, car mixe entre deux forages permet d'être conforme à la réglementation.

Le prix de l'eau reste stable, soit un peu plus d'un euro du m<sup>3</sup>.

## 2- CCPVA

### 21 – Déchèterie intercommunale

Le Maire présente le projet de nouvelle déchèterie intercommunale en lieu et place de l'actuelle.

Cette dernière reposera sur un système de blocs modulaires en béton.

Les travaux commenceront à l'automne 2012 et se termineront pour le printemps 2013. Il est prévu une fermeture totale de la déchèterie sur une période de 2 à 4 mois durant l'hiver.

La population en sera informée par la CCPVA.

Système de plate forme haute, plus grande et permettant à un plus grand nombre l'accessibilité.

L'avantage des blocs modulaires, est la facilité de stocker les déchets sous la plate forme, et le caractère modulable de l'installation.

L'inconvénient principal est le coût et l'impossibilité de faire jouer la concurrence puisqu'il n'existe qu'un fournisseur.

Question de la gestion de la déchèterie par une entreprise privée ou en régie reste posée.

### 22 – Projet scolaire

La CCPVA a lancé une étude sur l'évolution de la carte scolaire sur le territoire.

Cette étude met en avant la construction de 4 à 5 pôles scolaires : Vic, Ambleny, Morsain, Coeuvres et Berny. Cela aurait pour conséquence l'éclatement de notre syndicat scolaire actuel avec Montigny. Montigny serait rattaché à Vic et Ressons à Ambleny.

Le Maire avait présenté une proposition à la CCPVA qui proposait un pôle scolaire sur Ressons dans le cadre de l'éco quartier. Le site de Ressons, un moment envisagé, semble avoir disparu de la carte.

Cette proposition n'a pas fait l'objet d'une étude particulière ni de retour par la commission en charge du dossier à l'heure actuelle.

En outre, afin de permettre cette mise en place, les communes devront transférer toute ou partie de leur compétence scolaire. Il s'agit d'une étude préalable qui doit servir de base au dialogue et à la négociation entre les communes.

Toutefois, afin d'inciter les communes « perdant » leurs écoles à adhérer à cette carte, le conseil municipal propose que la CCPVA prévoit un fond de développement / d'aide auquel les communes acceptant de transférer leur compétence et perdant leurs écoles puissent bénéficier d'un financement pour d'autres travaux restant de compétence communale.

Le conseil fait le vœu également que la commune de Ressons le Long, au vu de sa dimension de sa proximité avec la RN31 et donc sa desserte et au vu de la présence des services associés (médiathèque, aide au devoir, atelier informatique) puisse proposer un site scolaire.

### 23 – **CDDL**

Le conseil communautaire a arrêté son programme triennal de subventions aux communes du territoire de 2012 à 2014.

Pour Ressons 2 projets sont retenus pour le moment : 3 000 € dans le cadre de la construction de 3 poteaux d'incendie et 3 600 € dans le cadre de la réhabilitation d'installation d'ANC (5 ou 6 réhabilitations).

Sur une enveloppe globale annuelle d'environ 218 000 € à laquelle il faut déduire le remboursement du prêt contracté par la commune de Ressons pour les travaux du réseau d'assainissement collectif de 2008 (pour 36 k€ annuel)

Le maire propose de présenter un nouveau dossier relatif à la mise aux normes de la cuisine de la salle Saint Georges.

### 24 – **FDS 2013**

Il convient de présenter des demandes de travaux au titre du FDS 2013.

Bruno LENCEL rappelle que des dossiers présentés jusqu'à présent ne sont toujours pas réalisés et qu'il convient de les représenter :

- réfection des bermes de la rue du Marais Saint Georges hors agglomération
- réfection des bermes de la rue de Villers du lavoir de la Montagne jusqu'à la dernière habitation située en contrebas
- réfection du bordurage de la rue de la Motte dans le cadre de la tranche n°2 des travaux d'aménagement de traverse du centre bourg
- en terme d'enduit superficiel, les rues de Poulandon, dans la poursuite de la station et rue du Marais de la Noix seront présentées.

Boucher les nids de poule de la rue de la Douie, et VC 4 et chaussée romaine mitoyenne avec Ambleny, avec du bitume à froid (par les agents communaux).

### **25 - Divers : TAD, zone d'activité, mission tourisme 14/18**

La CCPVA a lancé une consultation pour une deuxième expérimentation du TAD (Transport A la Demande). Or, celui-ci ne recueille pas suffisamment de clients pour qu'une société réponde dans des critères acceptables pour la collectivité à cette offre. La CCPVA n'a pas, pour l'heure, décidé si elle relançait une procédure ou bien si elle abandonnait l'expérimentation. Cet abandon n'aura aucune incidence sur la présence de la ligne régulière Soissons/Compiègne passant dans le village et nous permettant d'être relié à ces deux villes plusieurs fois par jour.

Les travaux pour la zone d'activité de Pontarcher (3 ha) ont commencé : 5 ou 6 parcelles seront mises en vente pour des entreprises.

La CCPVA a procédé au recrutement d'un chargé de mission tourisme pour préparer les événements relatifs à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre.

## **3 – QUESTIONS DIVERSES**

### 31 – **Eco quartier**

Les membres de la commission présentent au conseil les points forts de l'avant projet présenté dernièrement par la SEDA.

Il a été abordé le sujet du maintien des personnes âgées au sein du village, le système de la MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées a été présenté. Il s'agit de PUV (Petites Unités de Vie) (moins de 24 résidents) avec un logement indépendant (T1+ ou T2) avec lequel des pièces collectives cohabitent.

La gestion des eaux pluviales serait majoritairement traitée avec une infiltration in situ grâce au procédé de la marque Nidagravel, des espaces publics, jeux pour enfants et le maintien zone naturelle centrale sont proposés. Cet ensemble pourrait correspondre aux critères d'éligibilité pour un PER (Pôle d'Excellence Rurale), ce qui permettrait de bénéficier de subventions importantes notamment étatiques.

### 32 – Délégations du Maire

#### Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire – n°2012-0

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2011-046 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 21 juin 2011,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2012-053 du 04/04/2012 : abrogation d'une décision fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine communal
- B) Décision n°2012-055 du 03/04/2012 : décision sur déclaration d'intention d'aliéner
- C) Décision n°2012-057 du 28/04/2012 : décision de vente de bois à M. Henri CARRIER
- D) Décision n°2012-058 du 30/04/2012 : décision relative à la perception d'un branchement à l'assainissement collectif
- E) Décision n°2012-063 du 23/05/2012 : décision sur déclaration d'intention d'aliéner A 592
- F) Décision n°2012-066 du 29/05/2012 : décision relative à la perception de la taxe de raccordement à l'assainissement au hameau de la montagne
- G) Décision n°2012-070 du 04/06/2012 : décision d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur la réhabilitation de l'Eglise.

#### Examen de déclarations d'intention d'aliéner – n°2012-0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

Adresse	Transmis par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
Fermes de Ressons Au dessous de la Croix St Pierre	Francis BUREAU Soissons	02/04/2012	C 1092 - A 639 C 386 - C 988 A 1222	FERTE Antoine LABY Carole	18 727 m <sup>2</sup>	158 300 €
2 rue de la Motte	Annie BOITEL Hartennes	22/05/2012	A 592	PIRON Jean-Bernard MACQUIGNEAU Valérie	201 m <sup>2</sup>	215 500 €

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

### 33 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

JEP : Dominique van ZUILEN présente le programme des journées du patrimoine le 16 septembre 2012 avec la visite de l'église et du lavoir de la montagne et l'exposition proposée par croq'livres en l'église sur le thème du patrimoine caché.

Recensement population 2013 : le recensement de la population se déroulera en début d'année prochaine.

Le conseil décide de nommer Florence CESVET coordonateur de cette opération, les agents recenseurs seront nommés en fin d'année.

Enquête publique Babynov : elle se déroulera du lundi 18 juin au mercredi 18 juillet 2012 et est relative à l'épandage des boues sur le territoire.

FSL 2012 : le CG02 propose comme chaque année l'adhésion au FSL. Cette année la cotisation s'élève à 0.41 € / habitant. Adoptée à l'unanimité.

Forum des associations : Patricia LUCOT rappelle que le forum se déroulera le 1<sup>er</sup> septembre. A ce jour une petite trentaine d'associations ont répondu favorablement.

Fête des voisins : cette animation lancée en 2008 est un réel succès. Pas moins de 4 quartiers en organisent une cette année.

Un château pour l'emploi (UCPE) : Dominique van ZUILEN annonce que cette association d'insertion a été rencontrée dans le cadre de la réhabilitation du lavoir de Cheneux. Cette opération pourrait se faire dans le cadre d'un chantier d'insertion. Nous aurons le retour de la validation de subvention par le CG02 le 22 juin.

Kermesse des écoles : elle est prévue le 16 juin à Montigny

Cantine scolaire : celle-ci ouvrira en septembre à Rissons en plus de celle existante sur Montigny. Une réunion de cadrage avec le personnel et les enseignantes est programmée le mercredi 13 juin.

Tir à l'arc : une animation est programmée le 29 juillet

Broc'tout : le CAF de rissons organise sa traditionnelle brocante le 19 août. Cette dernière devra s'adapter aux travaux du centre bourg. La Grand'rue ne pourra donc pas recevoir d'exposants cette année entre la Mairie et la place de la fontaine, ils seront déplacés dans les rues adjacentes.

Mise à jour des fonds de plans du cadastre : une enquête sur place et un relevé topographique par les agents du cadastre seront lancés dans les prochains jours autorisés par arrêté préfectoral.

La SEDA fait une proposition pour une étude de faisabilité et de programmation pour le café Pénalty estimée à 3 375 € HT. Le conseil souhaite se donner le temps de réflexion pour décider du lancement ou non de cette étude.

Le BRGM a fait l'inventaire des carrières souterraines, dont 2 présentent un risque. Des aménagements de sécurité sont à prévoir rapidement.

Nous avons été informés d'une légère augmentation du FNGIR (prélèvement pour la commune) annoncée par la DGFIP. Cette augmentation avait été anticipée lors du BP.

La mission archives du CDG démarrera début juillet pour une durée d'un mois environ.

Une des pompes du poste 3 du Routy est en panne. Cette panne semble liée à une usure précoce liée à la présence de cailloux dans le réseau consécutive aux travaux de raccordement. Un devis pour une pompe neuve a été demandé à ABS. Une campagne de sensibilisation va être réalisée auprès de la population.

Patricia Lucot propose la mise en place d'un nichoir à insectes, permettant de sensibiliser les enfants et la population.

Le marché de la Vache Noire continue, avec une tendance bio qui se développe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire,

Nicolas REBEROT